



Des experts du CHU de Rouen répondent à vos questions

## L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL Quels nouveaux traitements en urgence ?

L'accident vasculaire cérébral (AVC) est la première cause de handicap du sujet adulte. Il nécessite une prise en charge en urgence. De nouveaux traitements sont disponibles au CHU tels que la thrombectomie mécanique.

Envoyez vos questions aux Drs Chrysanthi Papagiannaki et Erick Clavier, neuroradiologues et au Dr Aude Triquenot-Bagan, neurologue au CHU de Rouen jusqu'au mardi 20 juin à [avisdexperts@chu-rouen.fr](mailto:avisdexperts@chu-rouen.fr)

### Qu'est-ce qu'un AVC ?

Un accident vasculaire cérébral est l'arrêt brutal de la circulation sanguine au niveau d'une partie du cerveau. Les AVC peuvent être dus soit à un caillot dans une artère soit à une hémorragie par lésions des parois du vaisseau.

### Six signes peuvent vous alerter d'un AVC. Devant ces symptômes, appelez le 15 sans attendre :

- Faiblesse musculaire ou paralysie brutale touchant face, bras et jambe d'un même côté du corps (hémiplegie),
- Perte de la sensibilité d'un bras, d'une jambe, de la face ou de tout le côté d'un corps,
- Difficulté soudaine à trouver les mots ou à les exprimer,
- Trouble soudain de l'équilibre et de la marche,
- Perte soudaine de la vision d'un œil ou vision trouble,
- Maux de tête violents et intenses.

### L'AVC est une URGENCE ABSOLUE !

Vous suspectez un AVC, un seul mot d'ordre : la rapidité. Une prise en charge rapide réduit les risques de lésions cérébrales irréversibles.

Des **traitements** permettant de rétablir la circulation artérielle dans le cerveau peuvent être effectués tels que :

- La **fibrinolyse** : perfusion d'un traitement qui détruit le caillot,
- La **thrombectomie mécanique** : réalisation d'une re-canalisation de l'artère bouchée par voie endovasculaire, c'est-à-dire en passant par les artères.



Écoutez nos experts dans l'émission *Les experts de France Bleu Normandie (100.1)*, mardi 6 juin de 9h à 9h40.

Posez-leur vos questions en direct au 02 35 07 66 66.



Posez-leur également vos questions à [avisdexperts@chu-rouen.fr](mailto:avisdexperts@chu-rouen.fr) jusqu'au mardi 20 juin.



Rendez-vous sur [www.chu-rouen.fr](http://www.chu-rouen.fr) à partir du **mardi 27 juin** pour découvrir leurs réponses !